



## **MAIRIE DE BINIC COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**13/04 /2010**

MN/SF CM n°03-2010 (mandature 2008-2014)

**Etaients présents:** M Urvoy (**Maire**)-F Berthelot-L. Honoré- Mme Le Touzé-C Arribart-M Lurette- T L'Haridon- Mme Le Roy- F Berrod (**adjoins**)- M Derrien- Mme Le Lepvrier- M Guégan- Mme Luco- Mme Boscher- M Rumen- M Pinson -Mme Rémy- M Querré- Mme Appercé- M Vergez- M Le Faucheur- Mme Mainguy-M Toqué.

**Absents :** Mme Pichouron **pouvoir** C Rémy- Mlle Leclerc **pouvoir** M Lurette- Mme Loisnel **pouvoir** S Maingu M Collin **pouvoir** M Vergez.

**Secrétaire de séance :** Mme Berthelot

**Secrétaire auxiliaire :** M Nezet DGS de la mairie

### **Ouverture de la séance à 20h**

#### **Ordre du jour :**

*Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 02.03.2010*

*Approbation des comptes administratifs (commune -port -assainissement- camping- lotissements) affectations des résultats-*

*Approbation des comptes de gestion 2009.*

*Bilan 2009 cessions et acquisitions immobilisations+ marchés publics 2009*

*BP Assainissement 2010+ lotissements*

*Vote des taux d'imposition 2010+DM Commune*

*Vente délaissé de terrain (Eouzan)*

*Acquisition maison Friquet additif*

*Signature pour la reconduction du contrat HMI THIRODE /Estran*

*Signature de la convention FECODEC*

*Demande de subvention pour la création d'un réseau d'assainissement champs du puits*

*Consultation pour le lancement d'une étude sur le PAVE*

*Dénominations (chemin Queré+ promenade Banche)*

*Dérogations au repos dominical*

*Profils baignade*

*Marché restauration scolaire*

*Règlement intérieur Marché public*

*Fournisseur d'accès Internet*

*Calendrier +informations du Maire*

**M le Maire** propose de rajouter à l'ordre du jour la convention avec Catalys le cabinet retenu par la collectivité pour l'étude sur l'évolution du FLPA (une note est jointe dans les dossiers).Cet additif est approuvé à l'unanimité.

**M le Maire** indique que la consultation passerelle qui figure comme point de délibération fera l'objet d'une information et non d'une délibération.

#### **1-Approbation du compte rendu de la séance du 2 mars 2010 :**

*En l'absence d'observations, le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins deux absentions (Mme Mainguy et M Toqué qui n'assistaient pas à la séance).*

**M Querré** entre en séance.

#### **2-Compte administratif 2009 Commune :**

**Mme Le Roy** signale que les comptes administratifs ont été examinés par la commission des finances le 1/04 et présente le compte administratif commune avec la projection des vues d'ensemble fonctionnement et investissement.

*La section d'exploitation dégage un excédent de 1 012 318.05 € et l'investissement hors reports un déficit de 164 746.65 €.*

**Mme Le Touzé** entre en séance.

**Mme Le Roy** passe en revue les dépenses d'exploitation avec une analyse commentée par chapitre et article notamment ceux qui peuvent donner lieu à précision ou commentaire.

Les réalisations budgétaires s'élèvent à 2 799 642€ (+2.9% par rapport à 2008) en dépenses dont 1450 000 € pour le chapitre 012 et 694 645€ pour le 011 (en progression de 13% par rapport à 2008 (alimentation, énergie et Grippe A)).

A noter que les charges financières baissent et que le chapitre 65 progresse notamment sur le poste subvention (Cap découverte, Capestran et l'Ogec).

**Le Maire** souligne que le BP est respecté mais il faut rester vigilant car 2 à 3 chapitres progressent de plus de 10% et qu'il est difficile de continuer sur cette pente.

En recettes de fonctionnement les réalisations portent sur 3 811 960 € dont 2 138 677 € pour le chapitre impôts (direct et indirect). A noter une baisse significative des droits de mutations (la moitié) et des dotations d'Etat qui reculent dotation forfaitaire et dotation de péréquation.

Le chapitre 70 recettes lié aux services intègre la quote part des charges du port (prestation interne).

Globalement les recettes progressent de 2% et régressent légèrement si l'on déduit l'excédent reporté.

En investissement, Mme Le Roy fait une présentation par opération (dépenses/recettes) :

INVESTISSEMENT 2009 BUDGET COMMUNE									
DEPENSES					RECETTES				
intitulé	BP 2009	CA 2009	REPORTS	%	intitulé	BP 2009	CA 2009	REPORTS	%
(OPERATIONS FINANCIERES)	760 000,00 €	699 063,86 €	0,00 €	92%	(OPERATIONS FINANCIERES)	4 203 642,18 €	2 027 641,19 €	888 500,00 €	48%
travaux régie 2009	30 300,00 €	23 862,67 €	0,00 €	79%	travaux régie 2009				
Dépenses Diverses non individualisées par opération	131 700,64 €	88 690,57 €	2 981,87 €	67%	Dépenses Diverses non individualisées par opération	20 200,00 €	12 200,94 €	0,00 €	60%
Estran	10 143,50 €	4 566,02 €	2 000,00 €	45%	Estran		3 051,40 €	0,00 €	
Nouvelle balayeuse- propreté urbaine	150 000,00 €	133 526,14 €	0,00 €	89%	Nouvelle balayeuse- propreté urbaine				
Travaux Bâtiments Divers	88 261,95 €	45 123,92 €	30 902,22 €	51%	Travaux Bâtiments Divers	2 000,00 €			0%
Centre de loisirs	2 852,86 €	2 576,89 €	0,00 €	90%	Centre de loisirs				
ACQUISITIONS DE TERRAINS	430 000,00 €	182 400,40 €	238 000,00 €	42%	ACQUISITIONS DE TERRAINS		370,00 €	0,00 €	
protection du littoral	288 450,00 €	267 182,65 €	2 000,00 €	93%	protection du littoral	106 737,00 €	86 618,25 €	101 944,00 €	81%
Ecole de Voile	218 935,29 €	16 630,03 €	201 536,91 €	8%	Ecole de Voile				
Passerelle piétonne	40 000,00 €	0,00 €	21 124,35 €	0%	Passerelle piétonne				
Aménagement centre Ville	322 418,60 €	87 379,28 €	215 000,00 €	27%	Aménagement centre Ville				
Nouveaux locaux associatifs	621,18 €	621,18 €	0,00 €		Nouveaux locaux associatifs				
Aménagement et urbanisme à caractère social	41 000,00 €	0,00 €	41 000,00 €	0%	Aménagement et urbanisme à caractère social			10 000,00 €	
Nouveau Centre Technique Municipal- Caserne Pompiers	1 152 904,63 €	194 057,70 €	952 855,35 €	17%	Nouveau Centre Technique Municipal- Caserne Pompiers	387 418,00 €	193 709,28 €	193 709,28 €	50%
Ecole	33 840,10 €	26 579,72 €	0,00 €	79%	Ecole	1 741,00 €	2 764,00 €	0,00 €	
URBANISME, AMENAGEMENT(ETUDES)	87 213,94 €	29 862,09 €	53 265,00 €	34%	URBANISME, AMENAGEMENT(ETUDES)	31 630,00 €	0,00 €	31 630,00 €	0%
Travaux suite Etude urbaine	260 000,00 €	214 481,94 €	15 000,00 €	82%	Travaux suite Etude urbaine	48 000,00 €			0%
VOIRIE 2009	412 467,77 €	367 272,30 €	902,45 €	89%	VOIRIE 2009	29 318,00 €	30 464,00 €	7 455,00 €	
Cimetière	21 102,04 €	10 710,04 €	7 326,54 €	51%	Cimetière				
Algues vertes (Etude)	44 000,00 €	43 534,40 €	0,00 €	99%	Algues vertes (Etude)	36 400,00 €	18 673,00 €	24 861,40 €	51%
Aménagement Bernains	81 164,00 €	11 054,78 €	61 187,20 €	14%	Aménagement Bernains	8 000,00 €		8 000,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC	247 000,00 €	72 070,25 €	136 929,04 €	29%	ECLAIRAGE PUBLIC				
NOUVEL EQUIPEMENT SPORTIF	20 709,68 €	18 991,88 €	1 717,80 €	92%	NOUVEL EQUIPEMENT SPORTIF				
<b>TOTAL</b>	<b>4 875 086,18 €</b>	<b>2 540 238,71 €</b>	<b>1 983 728,73 €</b>	<b>52%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 875 086,18 €</b>	<b>2 375 492,06 €</b>	<b>1 266 099,68 €</b>	<b>49%</b>

Globalement les réalisations s'élèvent à 1 728 622 € en dépenses et 2 540 238 € en recettes hors reports.

### 3-CA 2009 du Port :

**Mme Le Roy** indique que le budget dégage un léger excédent en exploitation après avoir acquitté en 2009 un rattrapage d'impôts de 101 813€ (impôt sur les sociétés, TP, taxes foncières). Le chapitre personnel s'élève à 146 341€ dont 24 760€ de prestations internes remboursées à la commune et ce afin de valider ce qui a été discuté avec l'administration fiscale.

Les recettes d'exploitation se chiffrent à 380 655€ et 43 680€ pour les passages.

Un ensemble de recettes qui baissent légèrement.

**Le Maire** souligne qu'un ponton peut difficilement être utilisé compte tenu de l'envasement ce qui pénalise le remplissage.

En investissement peu de mouvements pour un ensemble de réalisations de 163 511,23€ soit un déficit de 39 134,92€.

**La présentation du CA ne donne pas lieu à commentaires.**

#### **4-CA 2009 Lotissements :**

##### **4.1 CA La Coudraie 2009 :**

*Pas de mouvement sur ce compte indique **Mme Le Roy** qui reproduit l'excédent antérieur de 87 504€.*

##### **4.2 CA ZAD des prés Calan 2009 :**

*Constataion identique sur ce compte qui présente un solde négatif de 121 549€ et dont **le Maire** voit mal comment il pourrait être équilibré avec la vente de la parcelle restante.*

*Il est souligné la nécessité de clore ces 2 budgets et de réincorporer les soldes dans le budget principal.*

#### **5-CA 2009 Camping les Fauvettes :**

***Mme Le Roy** mentionne l'excédent réalisé sur la section d'exploitation dû en partie à la réintégration sur ce budget du produit des locations de mobil homes et bungalows (10 000€).*

*La section d'investissement n'a pas de mouvement et reprend le déficit antérieur ; à noter la fin du remboursement du prêt du camping en 2012 ; ce qui va permettre de dégager une marge de manœuvre.*

#### **6-CA 2009 Assainissement :**

***M Berrod** note en fonctionnement le versement de Pordic pour le traitement des boues. Il indique que la commune n'a pas versé à l'Agence de l'eau la participation demandée qui ne concerne pas la collectivité. La prime pour épuration est désormais supprimée et n'apparaîtra plus au budget.*

*Le solde des mouvements de la section d'exploitation est de 205 069,58€*

*En investissement, on retrouve notamment le paiement des honoraires Safège au titre de la STEP et les contrôles de branchements (dépense qui désormais s'imputera à la demande du Trésor public en fonctionnement).*

***Le Maire** note que l'excédent constaté est très provisoire avant l'imputation des dépenses de la STEP qui vont fortement impacter ce budget.*

*Au terme de la présentation de l'ensemble des comptes administratifs, **le Maire** quitte la séance et*

***Mme Le Roy** fait voter les comptes administratifs 2009 par budget.*

***Les documents sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

***Le Maire** revient en séance.*

#### **7-Comptes de gestion 2009 du comptable public : commune-port-assainissement-camping-lotissements.**

***Le Maire** donne lecture du mot du comptable qui indique la conformité des comptes entre l'ordonnateur et la perception.*

***Les comptes de gestion sont mis aux voix et adoptés par 21 voix pour et 6 abstentions (minorité).** **Mme Mainguy** trouve un peu léger le texte du comptable à l'appui du vote du compte de gestion.*

#### **8-Affectation des résultats du compte administratif :**

***Le Maire** propose les affectations suivantes :*

*-Commune : 900 000€ en investissement au compte réserves*

*-Port de plaisance : 20 377.11€ au compte réserves*

*-Assainissement : néant*

*-Camping : 20590.42€ au compte réserves*

*-Lotissements : néant*

***L'assemblée adopte à l'unanimité les affectations proposées par budget.***

#### **9-BP 2010 Assainissement :**

***M Berrod** présente le BP 2010 qui s'équilibre à hauteur de 711 354€ en fonctionnement et 291 570€ en investissement. 1*

*Ce budget est marqué par le commencement des travaux de la STEP dont l'appel d'offres est en cours et **M Berrod** mentionne la question du changement de la canalisation qui va du poste du square de la libération au square Fichet des Grèves.*

***Le Maire** indique que l'an prochain la commune de Pordic va voir la compétence assainissement passer à la communauté d'agglomération de Saint Brieuc.*

***Le BP est adopté à l'unanimité.***

## 10-BP 2010 Lotissements :

Il s'agit d'une simple reprise des résultats 2009 qui donnent lieu à **approbation par l'assemblée municipale.**

## 11-Tableau des acquisitions et cessions des immobilisations 2009 :

Le Maire présente le tableau :

### ACQUISITIONS 2009

DESIGNATION	SURFACE	Prix	Observation
Propriété BRANGEON 3 rue Wilson AK 31	50 m <sup>2</sup>	41 400 €	Bâtiment démoli Délibération du 27/01/2009 Enregistrée aux hypothèques le 06/05/2009
Propriété FRIQUET 5 rue de l'Ic AL 704 & 515	282 m <sup>2</sup>	80 000 €	Délibération du 23/06/2009 Enregistrée aux hypothèques le 26/08/2009
Terrains NICOLAS & STRACK AD 843, 845, 847 & 849	3 239 m <sup>2</sup>	17 814 €	Délibération du 16/11/2007 Enregistrée aux hypothèques le 09/01/2009
Terrains GAUBERT & DANIER AD 841, 839, 26, 837, 835	11 962 m <sup>2</sup>	86 500 €	Délibération du 16/11/2007 Enregistrée aux hypothèques le 11/02/2009
Terrain GLORO AD 497, AK 298, AK 396 AC 229, AD 833, AH 17, AH 18, AH 104	10 412 m <sup>2</sup>	4 070 €	Délibérations du 04/11/2005 & du 12/01/2006 Enregistrée aux hypothèques le 09/01/2009
Terrain LE POLLES Impasse Château Croc AO 749	1 057 m <sup>2</sup>	Cession gratuite	

### CESSIONS 2009

NEANT

Le tableau annuel est validé à l'unanimité des membres.

## 12-Marchés publics tableau annuel 2009 :

Le Maire mentionne une exigence réglementaire qui est soumise au vote :

<b>Marchés passés en 2009 par la Ville de BINIC (tous budgets confondus)</b>				
<b>Marchés dont l'attribution se situe en 2009</b>				
Budget	Procédure	Titulaire	Objet	Montant TTC Année 2009
Commune	Adaptée	PAULET Bertrand	Aménagement du Terrain des Bernains	24 099,40 €
Commune		Nicol	Démolition Bâtiments communaux	43 414,80 €
Commune	Adaptée	Nicol	travaux de Protection et d'aménagement esplanade des embruns	243 570,18 €
Commune	Marché bon de Commandes	SCREG	Marché de voirie	299 000,00 €
commune	Adaptée	SCREG	CONFORTEMENT DE DIGUE ET AMELIORATION DU CHEMINEMENT PIETON	137 738,07 €
Commune	Adaptée	Eurovoirie	Acquisition d'une balayeuse Aspiratrice	122 590,00 €
Commune	Adaptée	Rennes Motoculture	Fourniture d'un désherbeur à vapeur	25 438,92 €
Commune	Adaptée	SCREG	AMENAGEMENT DU PARKING DES EMBRUNS	93 176,17 €
Commune	lot 1 CTM	HELARY	TERRASSEMENT VRD CLOTURES	201 610,80 €
Commune	lot 2 CTM	GOUARIN	MACONNERIE ETANCHEITE	202 387,29 €
Commune	lot 3 CTM	SEFRA	CHARPENTE METALLIQUE	246 511,74 €
Commune	lot 4 CTM	EDY	SOLS DURS SOLS SOUPLES	34 552,87 €
Commune	lot 5 CTM	PORIER	CLOISONS SECHES DOUBLAGE	44 764,53 €
Commune	lot 6 CTM	ETIEMBLE	MENSUISERIES EXTERIEURES	113 239,67 €
Commune	lot 7 CTM	TERTRE LEROUX	MENUISERIES INTERIEURES	31 054,11 €
Commune	lot 8 CTM	SNEF	ELECTRICITE CHAUFFAGE	80 326,85 €
Commune	Lot 9 CTM	CLIMATECH	PLOMBERIE	62 721,91 €
Commune	Lot 10 CTM	LAVENANT	PEINTURE	35 920,65 €
Commune		LOTOUX	mission de maîtrise d'œuvre Passerelle Piétonne	15 069,60 €
assainissement		SOCOTEC	CONTROLE TECHNIQUE STEP	16 779,88 €
assainissement	Adaptée	VEOLIA	ANALYSE EAU	8 380,77 €
assainissement	Adaptée	HYDRACOS	CONTROLE DE BRANCHEMENTS	49 753,60 €
			<b>Total Général</b>	<b>2 132 101,81 €</b>

**Adoption à l'unanimité.**

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2010

### 13-Taux d'imposition 2010 :

**M le Maire** rappelle que le Dob (débat d'orientation budgétaire) a été voté en novembre et le BP 2010 en décembre 2009 avec une hausse de la fiscalité annoncée d'un point par taxe :  
Il donne lecture des taux proposés :

CALCUL DES TAUX PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE						CALCUL DU PRODUIT RESULTANT DES TAUX VOTES	
Taxes	Taux N-1	Coefficient de variation	proportionnelle	Taux de référence	Taux votés	Bases imposition prévisionnelles	Produit correspondant
D'habitation	19.36			20.39	<b>20.36</b>	5377000	1 094 757
Foncière bâtie	17.17	Produit attendu*		18.09	<b>18.17</b>	3750000	681 375
-----							
Foncière non bâtie	73.32	1715070	1.053456	77.24	<b>74.32</b>	41200	30 620
Produit fiscal à tx constants (TH,TF)*						PRODUIT TH TF	1 806 752
						Produit total	1 806 752

Pour un produit fiscal de 1086 752 € au titre de l'exercice 2010.

**Les taux de la fiscalité 2010 sont approuvés par 21 voix pour et 5 voix contre (Mme Mainguy, M Toqué, Mme Appercé, M Collin, Mme Loisnel) et une abstention (M Vergez).**

### 14-DM1 Budget Commune 2010 :

**Mme Le Roy** signale que la modification du produit fiscal nécessite un ajustement budgétaire technique prenant en compte la fiscalité et les dotations de l'Etat connues.

DECISION MODIFICATIVE DU 13 AVRIL 2010			budget commune de BINIC		
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
article	fonction	Intitulé	CA 2009	BP 2010	Proposition Décision Modificative
7311	01	Cont Directes (Impôts Locaux)	1 653 974,00 €	1 786 687,00 €	20 065,00 €
7411	020	Dotation Forfaitaire	750 912,00 €	750 000,00 €	4 107,00 €
74121	020	DGF Dotation de solidarité Rurale 1ère Fraction	172 083,00 €	172 083,00 €	18 212,00 €
74833	01	Etat Comp TP	7 525,00 €	7 500,00 €	-657,00 €
74834	01	Etat Exo TF	17 209,00 €	17 000,00 €	-1 019,00 €
74835	01	Etat Exo TH	64 488,00 €	64 000,00 €	-405,00 €
74127	01	Dotation nationale de péréquation	106 910,00 €	106 910,00 €	4 445,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>44 748,00 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
article	fonction	Intitulé	CA 2009	BP 2010	Proposition Décision Modificative
023	01	Virement à la section d'investissement		814 312,42 €	44 748,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>44 748,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
article	fonction	Intitulé	CA 2009	BP 2010	Proposition Décision Modificative
1641	01	Emprunt en euros		347 924,58 €	-44 748,00 €
021	01	Virement de la section de fonctionnement		814 312,42 €	44 748,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**La DM1 du budget 2010 est approuvée par 21 voix et 6 abstentions (minorité).**

### 15-Délaissé de terrain Eouzan : cession

**M Derrien** signale que l'emprise du domaine public communal rue des Ménis présente un décroché au niveau des propriétés situées aux n° 8, 10 & 12. De fait, l'alignement de la voirie est interrompu.

Afin de corriger cette situation, une proposition de cession de terrain a été adressée aux trois propriétaires concernés en février 2009. Aucune suite n'a jusqu'à présent été donnée. M. Nicolas EOUZAN, demeurant 12 rue des Ménis, relance ainsi la commune et affirme sa volonté d'acquérir le délaissé de terrain communal situé dans l'alignement de sa propriété.

La surface concernée serait de 100 m<sup>2</sup>. La commission d'urbanisme a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2010 pour la cession de la bande de terrain aux conditions suivantes :

-10€ /m<sup>2</sup>.

-frais d'acte et d'arpentage à la charge de M. EOUZAN.

**Le projet de délibération est entériné à l'unanimité et l'acte sera passé auprès de l'étude notariale de Binic.**

### **16-Additif Maison Friquet rue de l'ic (accord commune/Touzé) :**

**M le Maire** rappelle la genèse des faits et évoque un accord trouvé avec l'acheteur potentiel sur la base d'une indemnisation de ce dernier d'un montant de 3500€ avec pour la collectivité la possibilité de disposer du bien immédiatement et sans rapport avec la destination mentionnée dans la DIA (déclaration d'achat).

**M le Maire** précise que la réalité de la position de l'acheteur est bien différente de celle qui a pu être décrite au départ.

**Le texte est adopté par 23 voix et 4 abstentions (M Collin-Mme Loïsnel-M Vergez et J Appercé).**

### **17-Contrat Estran cuisine HMI Thirode :**

Il s'agit de la maintenance de notre installation de cuisine à l'Estran pour une durée de 3 ans et pour un montant annuel de 1127.83 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser **le Maire** à signer ce nouveau contrat avec la société HMI Thirode.

**Accord unanime du conseil municipal pour la signature de ce contrat.**

**Mme Le Roy** partage l'avis émis en commission des finances de faire jouer au maximum la concurrence pour ce type de contrat afin d'en baisser le coût.

### **18-Contrat Fécodec : pigeons et ragondins**

Afin de poursuivre l'effort engagé depuis quelques années dans la lutte contre les ragondins, la FECODEC (Fédération Départementale de Lutte contre les ennemis des cultures en Côtes d'Armor) prévoit une nouvelle opération en 2010. A cet effet, elle nous propose une proposition de reconduction de la convention. La participation financière de la commune s'élève à 121.93 € HT.

Elle propose également une 2<sup>ème</sup> convention pour la mise en place d'une opération ponctuelle de régulation des pigeons. Le montant forfaitaire des travaux s'élève à 330.95 € HT.

**Adoption de la délibération à l'unanimité.**

### **19-Passerelle piétonne : informations**

**M le Maire** précise que ce point est plus informatif que délibératif car la collectivité rencontre demain **M Lotoux** le maître d'œuvre, pour boucler le cahier des charges ; il n'est pas souhaité qu'une méthodologie soit imposée aux prestataires chargées de la réhabilitation de la passerelle.

En terme de calendrier, **le maire** parle d'un lancement de l'appel d'offres en juin et d'un marché en septembre/octobre avec sollicitation du Fisac pour le volet subvention.

### **20-Demande de subvention rue du champs du puits assainissement :**

**M Berrod** relève que cette rue n'est pas raccordée au réseau d'assainissement et que la collectivité profitera des travaux pour faire passer également l'eau potable.

Le coût est voisin de 15 000€ et la collectivité sollicite un financement sur ce projet.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser **M le Maire** à :

-lancer une étude,

-solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et du CG 22.

-lancer une consultation et de signer avec l'entreprise la mieux disante et de régler les dépenses liées à cette opération.

**Le texte est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés moins une abstention (Mme Loïsnel).**

## **21-Etude sur le PAVE (Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics) :**

**Mme Berthelot** indique que les communes ont l'obligation de réaliser un plan de mise en accessibilité des espaces publics c'est-à-dire un « PAVE » qui se veut un état des lieux de l'accessibilité auquel est joint une proposition de travaux chiffrée.

La collectivité indique qu'elle doit délibérer sur le « PAVE » et la consultation d'un cabinet pour un coût estimé à 10 000 € HT.

**Mme Berthelot** signale que la collectivité a mis en place un groupe de travail auquel est associé un représentant de la DDEA ; cette démarche est intéressante aussi par rapport au label tourisme et handicap qui est une façon de montrer à la Région que la collectivité s'investit sur ce dossier. En conséquence, le conseil municipal est sollicité pour autoriser le maire à lancer une consultation et à signer le marché auprès d'un bureau d'études, pour un montant estimé de 10 000 euros HT.

**La délibération scindée en 2 parties (le Pave) et la consultation du bureau d'études est adoptée à l'unanimité.**

## **22-Chemin Queré (orthographe du nom) :**

**M Derrien** indique que par courrier du 20 décembre 2009, Mme Sophie QUERRE, demeurant « Chemin Quéré » à BINIC, signale que l'orthographe du nom de cette rue tel qu'indiqué sur le cadastre comporte une erreur. En effet, il ne comprend qu'un seul « r » au lieu de deux.

Lors de sa réunion du 1er mars 2010, la commission d'urbanisme a donné un avis favorable à la requête de Mme QUERRE. Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour que le service du cadastre (Direction Générale des Impôts), seul habilité à le faire, corrige l'orthographe du nom « Quéré ».

**Adoption du texte à l'unanimité.**

## **23-Promenade de la Banche : dénomination (promenade du grain de beauté).**

**Le Maire** rappelle l'invitation des élus à l'exposition urbaine le samedi 20 avril et il signale qu'à cette occasion sera dévoilée la plaque qui dénomme la promenade de la Banche, promenade du grain de beauté.

**Le Maire** note la volonté de communiquer sur ce logo qui a beaucoup fait parler de lui à l'époque et l'expo urbaine qui s'inscrit dans ce cadre (20 jeunes qui ont 20 ans) restera plusieurs mois sur les murs de la commune.

**Adoption de la dénomination de la promenade par 21 voix pour 5 voix contre (Mme Mainguy, Mme Losinel, Mme Appercé, M Toqué et M Collin) et une abstention (M Vergez).**

## **24-Dérogation au repos dominical :**

La collectivité est sollicitée par la direction du travail sur la demande dérogation à la règle du repos dominical du Radeau/Marineocéan et Terre/Soleil quai de Courcy pour la période du 01/04 au 30/09/2010.

Sur le même sujet, la commune va solliciter son inscription au près du Préfet dans la liste des communes d'intérêt touristique qui prévoit le principe de dérogation permanente pour les zones retenues. Cette disposition est nouvelle et résulte de la loi du 10 août 2009.

Il est précisé que les cafetiers et l'hôtellerie ne sont pas concernés par cette disposition.

**Le texte est mis aux voix et adopté par 22 voix pour et 5 abstentions (L Honoré-F Rumenc Luco-A Pinson et E Le Faucheur).**

## **25-Profiles baignade : convention**

En application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et selon les articles L.1332-3 et D.1332-20 du code de la santé publique, chaque collectivité littorale est tenue d'établir un profil de baignade pour la première fois avant le 1er décembre 2010.

**M Berrod** signale que la commune de Tréveneuc a proposé de coordonner la demande pour les communes du Sud Goëlo, Pordic et Plouha.

Depuis Pordic a pris la décision de le faire avec st Briec agglomération ; un stagiaire, dont le profil spécialisé cadre avec la mission a été recruté pour réaliser dans les meilleures conditions les « Profils de baignade » demandés.

La participation de la commune de moins de 6 000€ précise **le Maire**.

**L'autorisation de signer la convention avec les autres communes est avalisée unanimement par le conseil ainsi que la dépense correspondante dans la limite de 6 000€.**

### **26-Restauration scolaire : appel d'offres**

**M Honoré** rappelle que le marché de restauration scolaire arrive à échéance, et qu'il y a nécessité de lancer une nouvelle consultation pour la livraison de repas dans les écoles.

Il précise que la collectivité travaille au cahier des charges et indique à cet effet que la commission menu et la commission scolaire se sont réunies à deux reprises et qu'un sondage a été fait auprès des parents.

L'effort sera porté vers l'amélioration qualitative des prestations ; cette démarche aura un coût qui sera pris en charge par la commune et les parents.

Il note que la demande de repas bio progresse chez le fournisseur actuel et il parle d'un tiers des repas.

**M Berrod** relève que l'on parle souvent des algues vertes sur Binic et qu'il est important aussi que l'on se positionne pour une agriculture locale et raisonnée.

**Le lancement de la consultation est approuvé par le conseil à l'unanimité moins une abstention (Mme Loïsnel pour cause d'absence d'estimatif du marché).**

### **27-Règlement intérieur des marchés publics :**

**M Arribart** rappelle que l'idée est celle de cadrer l'application du code des marchés publics pour une meilleure lisibilité et compréhension.

Il donne lecture des deux tableaux marchés fournitures et travaux et propose que **le Maire** ait une délégation pour la signature des marchés pour une somme inférieure à 90 000 €.

Il note que c'est un règlement qui existe déjà dans d'autres collectivités et que le dispositif proposé est plus large que les spécifications du code.

La délibération qui approuve ce règlement intérieur délègue au **Maire** l'autorisation de signer les marchés pour un montant compris entre 4000 € et 89 999 € à charge pour lui d'en informer le conseil à posteriori.

**Adoption à l'unanimité.**

### **28-Fournisseur d'accès Internet + contrat Megalis (marché public) :**

**Le Maire** indique que Megalis cesse sa prestation de fournisseur d'accès et service mail au 01/06/2010 et conduit la collectivité à s'orienter vers Orange (mairie et école) et solliciter raccourci (hébergeur du site ville de Binic) ou un autre prestataire pour les adresses email (ce dernier réclame un prix annuel de 185€).

La proposition mandate **le Maire** pour négocier et signer avec le nouveau fournisseur d'accès ainsi qu'avec le prestataire retenu pour les adresses emails.

La collectivité propose d'autre part de donner suite à l'offre de Mégalis pour d'autres services tels que :- les marchés publics (plateforme qui permet la dématérialisation des marchés et l'optimisation des moyens de réponses -coût 200 € /an)

- le contrôle de légalité (transmission des actes à la préfecture/coût 80€ par an)

- l'envoi des pièces comptables en trésorerie (PESv2-coût rattaché à la rubrique précédente)

Et d'autoriser **le Maire** à signer la convention avec Mégalis.

**Les deux délibérations (nouveau fournisseur d'accès et contrat Mégalis pour les marchés publics) sont adoptées à l'unanimité.**

### **29- Contrat Catalys projet d'accompagnement EHPAD :**

La collectivité a mis en concurrence 2 cabinets pour l'accompagnement au titre de l'évolution du Foyer Logements. Il ressort de cette consultation le choix du cabinet Catalys basé au Rheu (35) qui a fait une offre plus complète et plus adaptée à la demande. Après discussion lors du dernier CCAS, il ressort que la dépense doit logiquement être imputée sur le budget communal car l'étude porte sur les personnes âgées de la commune et plus globalement du bassin de vie de la collectivité. La présente délibération vise à :

-autoriser le maire ou son représentant à signer la convention avec Catalys

-autoriser le maire à engager et acquitter la dépense pour un montant 20 392 € TTC

Le Maire indique que l'évolution du dossier dépend de la nouvelle procédure d'appel à projets et que l'objectif est de préparer un projet pour être prêt le moment opportun.

**Le projet de délibération est approuvé à l'unanimité.**

**Informations du Maire :**

- Inondations : le dossier de la commune n'a été retenu lors d'un premier examen, le Préfet a fait appel et la commune a joint un complément de dossier pour une réponse attendue le 22 avril.
- Réunion publique des Fontaines Gicquels le 22/4 à 20h30 à l'Estran (déviation)
- SAGE : une réunion aura lieu à la CDC et le Maire invite les conseillers à y assister.
- Algues vertes : formation des élus et du personnel le 10 mai (organisation CDG 22).
- FISAC : le projet d'études est porté par la CDC.
- recrutement direction du FLPA : le 20 avril.

-calendrier

<b>AVRIL</b>		
6 avril	14h	CAO Banche
10 Avril		Journée à Rennes place de la mairie
13 avril	20h	Conseil municipal
10 au 22 avril		Carré d'art Les Artist'ic
12 avril		Passage expert assurance commune
16		STEP analyse des offres
22	20H30	Réunion publique Fontaines Gicquels (Estran)
<b>Mai</b>		
5 Mai	18h	STEP
13 mai	20h	CM
27 mai		STEP suite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**La secrétaire de séance**  
**F Berthelot**

**Le Président**  
**C Urvoy**